

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 7 et du 8 août 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MEDECINE GENERALE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ALALADE	Manchouhoud
2	BEKONDO NTOUBA	Pierre Clovis
3	BIGIRIMANA	Martin
4	BOUDRIGA	Mohamed Moussa
5	DJENOUHAT	Afaf Messaouda
6	MFUAMBA PANU	Richard
7	RAMAHERISON ép. RAINIBE	Razafindramboa Hantarilala Ija
8	RAMAROSONINA	Faraso
9	RASOLONJATOVO	Anjaramalala Sitraka
10	RAVO	Mahamoudou Fatouma

Cette liste annule et remplace celle du 8 août 2024.

Cayenne, le 16 août 2024

Dimitri Grygowski
Directeur Général de l'ARS de Guyane

Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur général adjoint
de l'agence régionale de santé de Guyane,



Romain BROCHARD